



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Publie le 19/06/2025

ARRETE DU MAIRE N°2025-234

Pôle : Sécurité

AUTORISATION RESERVER DEUX PLACES DE STATIONNEMENT SITUEES ENTRE LE N° 8 ET 10 AVENUE SIMEON GOUIN POUR LE VENDREDI 27 JUIN 2025.

Nomenclature ACTES : 6.1

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code Général des Collectivité Territoriale et notamment ses articles L 2212.1 à 2212-2

VU les articles 325-1 à 325-3 et R 325-1 à R 325-52 du Code de la Route

VU l'article 417-10 du Code de la Route

VU la demande formulée par Monsieur et Madame [REDACTED]

[REDACTED] 960 Sausset-les-Pins

CONSIDERANT la nécessité de réserver deux places de stationnement situées entre le n° 8 et 10 Avenue Siméon Gouin 13960 Sausset les Pins afin de permettre la neutralisation de celles-ci, afin que le camion de la Société AVEPA puisse manœuvrer pour accéder dans leur cour.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le vendredi 27 juin 2025 de 08h00 à 18h00 le stationnement sera interdit et considéré comme gênant sur les deux places de parking situées entre le n°8 et 10 Avenue Siméon Gouin afin que la Société AVEPA puisse effectuer une manœuvre pour accéder dans le jardin de Mme et M [REDACTED] et procéder en urgence au débouchage des stations de relevages d'eau usées situées Quai du port.

ARTICLE 2 : Des barrières et des panneaux amovibles de stationnement interdit seront mis en place par les services techniques de la commune de Sausset-les-Pins, et le présent arrêté sera affiché.

ARTICLE 3 : Une mise en fourrière conformément aux règles du Code de la Route sera prescrite à tous les véhicules en stationnement gênant sur les lieux énoncés.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Monsieur le Directeur du Pôle Technique, ainsi que leurs subordonnés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera tenu à la disposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'ISTRES et publié au recueil des actes administratifs de la ville de Sausset-les-Pins.

Fait à Sausset-les-Pins, le 17 juin 2025



Le Maire,
Maxime MARCHAND

Pour le Maire empêché